Avez-vous des plantes exotiques envahissantes?



Informez votre municipalité!

Division environnement

Ville de Granby 450 361-6000 environnement@ville.granby.qc.ca www.ville.granby.qc.ca



Contenu

1. Cet été surveillez votre jardin...

2. La renouée japonaise

3. La Berce du caucase

4. Le nerprun bourdaine

5. Le roseau commun





est une plante qui provient en général d'un autre continent ou d'une région biogéographique éloignée. Introduite intentionnellement ou accidentellement, elle réussit à s'établir dans de nouveaux milieux et se répand rapidement, souvent aux dépens des espèces indigènes.



À l'échelle mondiale, les espèces envahissantes (tant végétales qu'animales) constituent l'une des causes majeures de perte de la diversité biologique. En réponse à cette situation, la Convention sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro, en 1992, recommande la prévention de nouvelles introductions et le contrôle ou l'éradication des espèces envahissantes déjà établies.



Au Canada, le gouvernement met en œuvre depuis 2004 sa Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. Celle-ci a pour but d'étabir un cadre stratégique national de gestion visant à réduire au minimum les risques que présentent les espèces exotiques envahissantes pour l'environnement, l'économie et la société. www.scics.gc.ca

Pourquoi conserver la biodiversité?

C'est l'agencement des différentes formes de vie et leurs inter-actions, entre elles et avec leur milieu ambiant, qui a fait de la Terre cet endroit unique, où peuvent habiter les êtres humains [...] C'est la biodiversité qui, grâce au large éventail de biens et de services qu'elle nous offre, rend notre vie possible.

Secrétariat de la Convention de la diversité biologique (2005) www.biodiv.org



QUELQUES PLANTES EXOTIQUES

envahissantes des milieux humides et leurs environs

Certaines plantes exotiques sont capables d'éliminer les espèces indigènes en utilisant plus efficacement les ressources du milieu (minéraux, lumière,

En modifiant l'habitat, les plantes envahissantes perturbent à la fois la flore et la faune locales.





UDA CASCALATACIONE



Myriophylle à épi - Myriophyllum spicatum

Hydrocharide grenouillette - Hydrocharis morsus-ranae



La Fondation EJLB The EJLB Foundation



NATURE · ACTION Union St-Laurent Grand Lacs

Les plantes envahissantes nuisent à la navigation, aux réserves d'eau potable et à l'usage des lieux à des fins récréatives.

Des millions de dollars sont consacrés au contrôle des espèces envahissantes et à la restauration des milieux au Canada. Ce sont les gouvernements, les industries et les citoyens qui en

QUELQUES PLANTES EXOTIQUES

envahissantes des milieux humides et leurs environs





Alpiste roseau - Phalaris arundinacea



Salicaire pourpre - Lythrum salicaria



Renouée japonaise - Fallopia japonica

lue faire ?

- · Évitez de transplanter ces espèces dans les jardins ou dans les aquariums.
- Éliminez ou contrô lez ces plantes. La coupe et la récolte répétées peuvent limiter leur croissance mais risquent de les propager en multipliant les fragments ou en dispersant les graines. Si vous tentez de vous en débarrasser, assurez-vous de tout prélever (tiges, inflorescences, racines). Ne les jetez pas dans la nature et redoublez de
- Évitez de composter ces plantes. Il est préférable d'en disposer de manière définitive par le séchage (tiges), la chaleur intense ou le feu (racines, rhizomes, inflorescences, graines).

- · Choisissez et cultivez des espèces
- Vérifiez et nettouez la machinerie après être intervenu dans un secteur
- · De plus, si vous circulez sur et/ou en bordure des plans d'eau, n'oubliez pas de nettoyer canots, bateaux, moteurs, de changer de plan d'eau.

ATTENTION!

Évitez d'acheter, de transplanter, de transporter!!!

Butome à ombelle - Butomus umbellatus
Salicaire pourpre - Lythrum salicaria
Hydrocharide grenouillette - Hydrocharis morsus-ranae
Alpiste roseau - Phalaris arundinacea
Roseau commun - Phragmites australis
Myriophylle à épi - Myriophyllum spicatum
Châtaigne d'eau - Trapa natans
Renouée japonaise - Fallopia japonica

Si vous en possédez, éliminez-les, la santé de nos écosystèmes en dépend!

Pour plus d'information

Claudi, R., Nantel, P. et E. Muckle-Jeffs, 2002. Envahisseurs exotiques des eaux, des milieux humides et des forêts du Canada. Ressources naturelles du Canada. 320 p.

Environnement Canada, Service canadien de la faune, 2006. Enjeux et thèmes : les espèces exotiques envahissantes au Canada www.hww.ca/index_fasp

Environnement Canada., 2006. Proposition de plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes www.cbin.ec.gc.ca

White, D.J., Harber, E. et C. Keddy, 1993 Plantes envahissantes. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 136 p.



514 396-3333 usgl@glu.org www.glu.org



450 441-3899
info@nature-action.qc.ca
www.nature-action.qc.ca

Ce dépliant a été rendu possible grâce aux appuis financiers :



La Fondation EJLB The EJLB Foundation





La renouée japonaise

On y voit!



La renouée japonaise est une espèce exotique qui se trouve sur la liste des **100 plantes les plus envahissantes au monde!** Elle s'est déjà établie dans la ville de Granby et nous devons agir afin d'éviter sa propagation.

Pourauoi est-elle nuisible?

Cette plante réduit grandement la diversité végétale par sa croissance hâtive et par la sécrétion de toxines qui affectent les autres plantes.

La renouée japonaise se propage rapidement simplement par la **dispersion d'un bout de tige ou de racine.** Ses tiges sont tellement robustes qu'elles s'insèrent dans les fissures des chaussées et **percent les toiles de piscine!**

Ses impacts environnementaux sont nombreux, comme la diminution de la faune et de la flore du Québec.



Comment la reconnaître?

Tiae

- Ressemble à un bambou
- o 3 à 4 mètres de hauteur
- · Verte tachetée de rouge
- Creuse
- Jusqu'à 4 cm de largeur
- Robuste





Fleurs

 Grappes de fleurs blanches qui apparaissent à la fin septembre

Feuilles*

- Alternes
- Non-dentées
- _o Lisses
- o De 10 à 23 cm de longueur
 - * La configuration des feuilles peut changer selon les différentes espèces de renouée japonaise

Plusieurs méthodes existent pour contrôler la renouée japonaise, dont une méthode d'excavation qui implique une pelle mécanique. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès du **Comité ZIP Jacques-Cartier**.

Réalisation



Comité ZIP Jacques-Cartier
Tél : 514 527-9262
info@comitezipjacquescartier.org
www.comitezipjacquescartier.org
facebook.com/ZIPJC

Partenaires financiers



Qui contacter

Division de l'environnement Ville de Granby Tél : 450 361-6000 environnement@ville.granby.qc.ca www.granby.qc.ca





Questions/réponses

Cette section sert à répondre adéquatement aux questions des citoyens concernant la renouée japonaise. Préalablement à la discussion, il faut s'assurer qu'il s'agit bien de la renouée japonaise en répondant à ces trois questions simples :

Q : Décrivez la tige de la plante

Verte tachetée de rouge, rigide et creuse.

En début de saison la tige est rouge, puis plus la plante grandit, plus la tige devient verte, large et rigide.

Q : Est-ce que le contour de la feuille est lisse ou denté? Lisse

Q : Est-ce que les feuilles sont opposées ou alternes sur la tige?

En cas de doute, faire parvenir une photo pour son identification.

Questions fréquemment posées

O: Oue dois-je faire?

- 1 Signaler la présence de la renouée japonaise à votre municipalité. Vous pouvez aussi répertorier la colonie au Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs via l'outil Sentinelle (www.mddefp.gouv.qc.ca).
- Si vous désirez participer à la sensibilisation de cette plante, vous pouvez envoyer vos photos au Comité ZIP Jacques-Cartier.
- 2 Agir dans les plus brefs délais pour éviter sa propagation en l'arrachant.
- 3 Jeter tous les résidus de la plante (tiges, feuilles, racines, terre, etc.) dans des sacs noirs et les disposer dans la collecte des déchets.
 NE PAS LA COMPOSTER et ne pas la disperser dans l'eau.
- 4 Nettoyer tout l'équipement qui a été en contact avec la plante (gants, souliers, pelle, pneus de voiture, etc.).
- 5 Assurer un suivi rigoureux.

Q: Quels sont les impacts de cette plante sur l'environnement?

La renouée japonaise prend de l'expansion d'une année à l'autre. Elle réussit à s'adapter aux cours d'eau et au manque de lumière principalement au bord des boisés. Elle a aussi une capacité à créer de nouvelles colonies à plus de dix mètres de la colonie mère via son système souterrain. Elle réduit grandement la diversité végétale où elle pousse. La renouée japonaise a des répercussions sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en diminuant les communautés d'insectes.

Photos: Première page: Colonie Oblumenbiene (Flickt), tige o Susanne Hjertø Wilk (Flickt), feuilles OZIP JC, fleurs Ocorvid01 (Flickt), Deuxième page: Feuilles ocheesechoker (Flickt).



Q : Comment prévenir l'implantation de la renouée japonaise dans mon jardin?

- 1 Éviter de la planter dans votre jardin.
- 2 S'il y a une colonie de renouée japonaise à proximité de votre jardin, vous pouvez planter des espèces indigènes, notamment des espèces créant un ombrage telles que des arbustes, pour éviter son introduction.
- Assurez un suivi régulier.

Q : Quels sont les avantages à planter les espèces alternatives suggérées dans la brochure?

Ces plantes ressemblent à la renouée japonaise, mais elles ne sont pas envahissantes. Elles sont de tailles et d'aspects semblables et leur floraison dure plus longtemps. De plus, la plantation de ces espèces prévient l'arrivée de la renouée japonaise en créant un ombrage qui lui est inhospitalier.

Q : Comment la renouée japonaise est-elle apparue au Québec?

La renouée japonaise est originaire d'Asie et elle a été introduite au Québec à la fin du XIX^e siècle comme plante ornementale.

Q : Pourquoi est-il déconseillé d'acheter ou d'échanger la renouée japonaise?

La vente de la renouée japonaise n'est pas interdite au Québec, mais elle est à éviter à cause de ses effets sur l'environnement. L'achat, la vente, la distribution ou l'échange de cette plante présente un grand nombre de répercussions telles que sa prolifération.

Connaissez-vous cette espèce exotique envahissante? LA RENOUÉE JAPONAISE Fallopia japonica



Photo: Hélène Godmaire Bulle: Leslie J. Mehrhoff, www.forestryimages.org

Surveillez votre jardin!

La renouée japonaise: une vivace presque immortelle

Hauteur: 75 cm à 300 cm

Tige: dressée, simple ou ramifiée, ronde, lisse, souvent tachetée de rouge violet, creuse, 1 à 2 cm de

diamètre

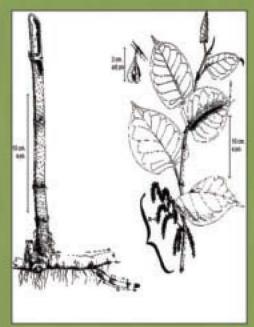
Racines: jusqu'à 200 cm de pro-

fondeur et plus

Fleurs: blanchâtres, nombreuses, petites, réunies en grappes, en forme de gouttes d'eau; floraison de juillet à septembre

Feuilles: alternes, ovées, larges de 5 à 12 cm et longues de 7 à 15 cm, base carrée, bout en pointe effilée

Habitat: en bordure des plans d'eau, milieux humides, sur les plages, dans les fossés, les canaux d'irrigation, les remblais



Dessin: © Queen's Printer for Ontario, 2000. Reproduced with permission.

Historique^{2, 3}

Originaire d'Asie, la renouée japonaise a été introduite comme plante ornementale sur les côtes est et ouest des États-Unis vers la fin du 19^e siècle. Par la suite, sa dissémination vers l'intérieur du continent n'a pas tardé. Au Québec, sa présence a été notée pour la première fois à Dunham en 1918.

Aujourd'hui^{2,3}

Au Québec, son statut est encore flou mais la dissémination rapide de ses populations laisse présager que la plante est très répandue. On la trouve dans la forêt mixte, sur les rives et dans les terres cultivables. Elle est particulièrement abondante en milieu urbain où elle est souvent utilisée comme plante ornementale ou pour former des haies. Elle est extrêmement résistante et vivace: il est pratiquement impossible de s'en débarrasser!

Impact et propagation 1, 2, 3

Les dommages qu'elle cause à l'environnement ont conduit l'Union internationale pour la conservation de la nature à l'inscrire sur la liste des 100 pires espèces envahissantes de la planète. En empêchant les autres espèces de pousser, elle appauvrit la diversité biologique et menace ainsi l'équilibre des écosystèmes. La renouée japonaise perturbe aussi les activités humaines: elle limite l'accès aux cours d'eau et affecte la valeur des terres qu'elle envahit. Dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord, la renouée japonaise ne produit pas de graines; elle se multiplie uniquement de façon végétative. Elle est capable de se reproduire à partir de minuscules fragments de tige ou de racine qui peuvent demeurer en dormance jusqu'à 10 ans dans le sol. Sa croissance est très rapide et elle libère des toxines dans le sol qui inhibent le développement d'autres végétaux. Finalement, l'absence d'ennemi naturel contribue aussi à son extraordinaire vivacité.

Le défi de son élimination est de taille. Plusieurs études sont en cours en Angleterre afin de développer des méthodes de lutte biologique (champignon, insectes). Localement, vous pouvez certainement contribuer à limiter sa dispersion.

Espèces alternatives

Voici quelques suggestions de plantes pour réaliser des aménagements écologiques.



Horticulture Indigo



Photo: Sten Porse, Wikipedia



Photo: Pépinière rustique

Références

- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.
 Les mauvais herbes de l'Ontario-La renouée japonaise.
 - www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/ontweeds/japanese_knotweed.htm
- Rempp, A. 2004. La Renouée du Japon: plante à problème. Le Tour de Sutton. Été 2004 www.akwatec.ca/articles_renouee.html
- 3. Gingras, P., 2005. Fallopia japonica, calamité végétale. La Presse, 21 février 2005

Vous pouvez aider à prévenir la prolifération de la renouée japonaise!

Voici quelques conseils

- · Évitez de transplanter la renouée japonaise dans votre jardin.
- Choisissez et cultivez plutôt des espèces non envahissantes.
- Si la renouée japonaise est déjà présente dans votre jardin, il serait préférable de s'en débarrasser afin d'éviter un envahissement. Des coupes répétées, au ras du sol, peuvent limiter la croissance de la renouée mais risquent de propager la plante en multipliant les fragments. Si vous tentez de vous en débarrasser en l'arrachant, assurez-vous de prélever l'ensemble des plants (tiges, inflorescences, rhizomes). Ne les jetez pas dans la nature et redoublez de prudence si vous habitez près d'un cours d'eau. Planter du saule, du frêne ou de l'aulne peut prévenir une nouvelle implantation de la renouée.
- Évitez de composter ces plantes; il est préférable d'en disposer de manière définitive (séchage, feu, etc.).
- Vérifiez et nettoyez la machinerie (excavatrice, tondeuse commerciale, machinerie agricole) après être intervenu dans un secteur infesté.
- De plus, si vous circulez sur et/ou en bordure des plans d'eau, n'oubliez pas de nettoyer canots, bateaux, moteurs, remorques et véhicules tout terrain avant de changer d'endroit.
- Protégez l'environnement, car ces plantes s'installent souvent dans des milieux altérés par les activités humaines (remblayage, creusage, enrichissement en nutriments, etc.).

D'autres espèces frappent à nos portes...
Ouvrez l'œil!

Réalisation:

Avec la participation financière de:



514 396-3333 www.alu.ora



1 800 214-1214 www.nature-action.qc.ca



La Fendation EUB
The EUB Foundation



Identification de la BERCE DU CAUCASE

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante envahissante qui peut être dangereuse pour la santé humaine. Elle a été introduite en Amérique du Nord au début du siècle dernier pour des raisons horticoles et répertoriée pour la première fois au Québec en 1990. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante, de ne jamais la vendre, la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Lorsqu'elle est présente, il est souhaitable de signaler son emplacement et de l'éliminer.

Pour signaler la présence de la plante, communiquez avec la municipalité concernée et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1800 561-1616. Photographiez le plant pour permettre de confirmer votre observation par les professionnels du MDDEP.

Pour éliminer la plante, consultez le document Gestion et contrôle de la herce du Caucase. Il est important de bien identifier la plante avant toute opération de contrôle car elle peut être confondue avec la berce laineuse (Heracleum lanatum), une espêce indigêne (voir «Description de la berce du Caucase»).

Description de la berce du Caucase

La berde du Caudase est une plante herbadée géante pouvant atteindre cinq mètres de hauteur, vivace, de la famille des Apiacées (anciennement Ombellifères). Cette plante préfère les habitats frais et humides. Elle peut s'échapper des aménagements paysagers où elle a déjà été utilisée et coloniser des milieux perturbés tels que le long des berges de cours d'eau, des fossés, des chemins de fer et des routes. Elle peut aussi se développer dans les prés et les terrains vagues, ainsi que dans les champs agricoles. Parce qu'elle produit une très grande quantité de graines, elle se disperse rapidement et occupe parfois de grandes superficies. Étant donné le caractère envahissant de cette plante et ses propriétés toxiques, il est essentiel de freinersa dispersion et d'éviter d'y être exposé.

Mesures de protection individuelle

Avant de toucher la plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce du Caucase. Les mesures suivantes sont recommandées:

- * Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables): pantalons, manches longues, gants imperméables à manchon long, chaussures fermées;
- * Porter une attention particulière à la jorction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou):
- * Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage uitérieur:
- * Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Des mesures additionnelles de protection sont recommandées lors des opérations de contrôle (consultez le document Gestjon et contrôle de la beroe du Caucase).

Si vous croyez avoir été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, communiquez avec le service Info-Santé au 8-1-1.



Berce du Caucase

H. mantegazzianum

Hauteur du plant



2-5 mětres

Berce laineuse

H. lanatum



1-3 mětres

Inflorescence



Ombelle principale composée de 50 à 150 rayons Dia mêtre des ombelles de 20-50 cm Fleurs blanches parfois roses



Ombelle principale composée de 15 à 50 rayons Dia mêtre des ombelles de 15-20 cm Fleurs blanches parfois roses

Tige



Poils blancs rudes, épars, présents surtout à la base des tiges follaires Taches rouge framboise à violet, nombreuses, bien définies et étendues Tige robuste, cannelée, creuse Diamètre de 4-10 cm



Poils blancs, souples recouvrant la tige entière, aspect feutré
Taches rouge framboise à violet, peu nombreuses ou parfois a bsentes, diffuses
Tige robuste, cannelée, creuse

Dia mètre de 4-10 cm

Feuille



Divisée en 1 à 3 folioles, profondément découpée et dentée Pétioles des folioles inférieures de moins de 10 cm



Divisée en 3 à 5 folioles, moins découpée et moins dentée Pétioles des folioles inférieures de plus de 10 cm

Feuille, face inférieure



Lisse à lé gérement écailleuse, peut porter des poils blancs et rudes, épars



Recouverte de poils blancs souples et laineux, abondants, texture feutrée



Berce du Caucase



La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.

Comment la reconnaître?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Milieux frais, humides et perturbés

Floraison estivale blanche en ombelles aplaties

Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes



Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m) à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues

Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si



Ne pas confondre avec la herce laineuse!

La berce laineuse, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Avant toute tentative de contrôle, s'assurer qu'on est bien en présence de l'envahisseur. La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du feutre) et sur les tiges



Photos : plant entier, feuille avec pelle, photos de berœ laineuse © Romain Néron, MAPAQ; détail de la fleur © Liné1, Wikimedia Commons; détail du pétiole © Fritz Geller-Gimm; plants fleuris © Josot J Bakker Umuiden; lésions cutanées © Lamiot, Wikimedia Commons; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe; fleur arrière-plan © Harry Harms



Historique

Originaire des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, cette plante des plus spectaculaires a été introduite en culture pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappée des jardins horticoles, elle a colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

Comment l'éradiquer?

La berce du Caucase se disperse rapidement car elle produit une très grande quantité de graines qui se laissent transporter par le vent ou l'eau. Il est possible de contrôler son expansion par des méthodes de lutte mécanique répétitive en veillant à détruire la production de graines et les semis. Les plants peuvent être tondus, coupés ou arrachés tôt au printemps en prenant soin de retirer les racines. Coupez à 15 cm du sol ou tondez les plants et sectionnez les racines à environ 20 cm de profondeur. Retirez le plus de racines à l'aide d'une pelle ronde ou d'une bêche. Dans le cas d'une tonte mécanique, évitez toute projection des débris en utilisant par exemple un mécanisme d'ensachage automatisé ou ramassez tous les débris.

Pour une petite colonie, vous pouvez recouvrir la zone d'une toile géotextile après avoir coupé les racines. Un travail profond du sol jusqu'à 24 cm de profondeur peut limiter la repousse des plants et la germination des graines. Assurez un suivi 2 ou 3 fois durant l'été et les années suivantes jusqu'à la disparition complète de la colonie.

M'oubliez pas de vous protéger!

Vous devez couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs (pantalons, manches longues gants, etc.) non absorbants en portant une attention particulière à la jonction des vétements. Protégez vos

yeux en portant des lunettes ou une visière. Assurez-vous que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève ou les débris projetés lors du fauchage, de la tonte ou de la coupe. Lavez les outils qui ont été en contact avec la sève.

Au jardin, pensez alternatives indigènes!







Angélique pourpre

Contribuez à la lutte aux plantes exotiques envahissantes!

Limitez la propagation de cette plantel
Si vous l'observez, avisez le service à la
clientèle de la Ville de Lévis
au 418 839-2002.



Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *La berce du Caucase.* www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase

 $\label{lem:ministère} \ du \ D\'{e}vel oppement durable, \ de l'Environnement et des Parcs \ du \ Qu\'{e}bec. \ \textit{La berce du Caucase.} \\ www.mddep.gouv.qc.ca/bio diversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm$

Pereg., D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services so daux de la Capitale-Nationale. *La berce du Caucase : un envahisseur toxique.* www.dspq.qc.ca/publications/Berce_du_Caucause_Document_info_02092009.pdf

 $Union\ Saint-Laurent\ Grand\ Lacs,\ Réseau\ de\ surveillance\ de\ plantes\ exotiques\ envahissantes,\ Fiche\ descriptive\ de\ la\ berce\ du\ Caucase,\ www.rspee.glu.org/recherche_espece/fiche_espece.php?recordiD=440&lan=fr$





Réalisation :



Photos: détail de la fleur © Harry Harms; graines © Eva the Weaver, flickr; sureau du Canada © scott zona, flickr; angélique pourpre © pchgorman, flickr; colonie © Antefkus 21, flickr; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe



Invitez la faune chez-vous!

Fiche 5

Le nerprun bourdaine: un arbuste envahissant nos boisés







Un arbuste envahissant nos boisés!

Le nerprun bourdaine est une espèce naturalisée d'Europe très envahissante qui nuit à la régénération de votre boisé.

La dispersion du nerprun se fait principalement par les oiseaux qui mangent les fruits avec les graines et les dispersent par la suite dans les boisés. L'ombre que le nerprun crée et ses ramifications au ras du sol empêchent la régénération naturelle des arbres et menacent la qualité de l'habitat.

Pourquoi est-il si envahissant?

- Croissance très rapide;
- S'implante dans une grande variété de milieux;
- Grande production de fruits;
- Les graines peuvent survivre jusqu'à 3 ans dans le sol;
- Taux de germination extrêmement élevé (plus de 90 %);
- Les souches peuvent faire plusieurs rejets.





Unefois implanté, le nerprun bourdaine a toutes les caractéristiques pour envahir votre boisé. Il est important d'intervenir pour la sauvegarde des habitats fauniques et floristiques!

Invitez la faune chez vous | Le nerprun bourdaine

Comment prévenir la propagation du nerprun bourdaine ?



Automne

- Identifier et localiser les plants de nerprun;
- Couper les rejets des tiges qui ont poussé au cours de l'été.

Printemps

- Arracher les petites tiges manuellement en prenant soin d'enlever les racines;
- Couper les tiges de fort diamètre le plus près du sol possible (pour diminuer le nombre de rejets) et, préférablement, couvrir les grosses souches d'un géotextile imperméable;
- Couper les arbres porteurs de fleurs ou de fruits dès l'apparition de ceux-ci (avant que les fruits soient matures).



Été

- Retourner sur le site pour couper les rejets et poursuivre la coupe des tiges oubliées;
- Si applicable à votre situation, planter des végétaux pour fermer le couvert.

Lors de la coupe, vous pouvez déchiqueter vos débris sur place ou les couper en plusieurs morceaux, car une branche couchée au sol peut s'enraciner et donner de nouvelles tiges.

Invitez la faune chez vous | Le nerprun bourdaine

Remplaçons le nerprun bourdaine!

Le nerprun bourdaine apprécie les éclaircies. Lors de vos travaux, assurez-vous que la coupe de nerprun ne produit pas de grandes trouées. L'ouverture du couvert favorisera la régénération en nerprun. Pour contrer l'effet, prévoyez la plantation d'arbres (mêmes espèces que celles présentes dans votre boisé) et d'arbustes fruitiers pour la faune.

Un travail de longue haleine!

Il faut retourner année après année arracher, dès le printemps, les petits semis ainsi que les rejets de souche pour une période de 4 à 5 ans. La population du nerprun bourdaine sera ainsi contrôlée!

La meilleure façon d'éliminer la présence de cet indésirable est d'éviter qu'il se disperse. L'élimination des arbres porteurs de fruits est indispensable! Dites-le à vos voisins!

Lors de vos travaux, nettoyez votre machinerie afin d'éviter la propagation.

Réalisation:



www.nature-action.qc.ca © 2012

Avec la collaboration de :











Avec la participation de:

 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs · Ministère des Ressources naturelles





Photos: Jacques Brisson

Surveillez votre jardin!

Un grand roseau très commun: le phragmite

Vivace à rhizomes*

Hauteur: généralement 150 à 250 cm **Tige:** dressée, très forte (1 cm de diamètre), non ramifiée et parfois pourprée

Feuilles: longues et planes

Fleurs: Inflorescence en forme de fanion ou de plume, d'abord pourprée, devenant rousse et presque brun foncé à maturité (12 à 40 cm de longueur); floraison d'août à septembre

Fruits: blancs, gris ou bruns

Habitat: milieux humides, bordures des fossés, des routes et des champs, sols remaniés

* Rhizomes: tiges souterraines charnues possédant bourgeons et racines.

Dessin: Crow, G. E., et C. B. Hellquist (2000). Aquatic and Wetland Plants of Northeastern North America: A Revised and Enlarged Edition of Norman C. Fassett's A Manual of Aquatic Plants. Volume Two - Angiosperms: Monocotyledons. University of Wisconsin Press, Madison. Wisconsin. 400 p.



Historique 1, 2, 3

Le roseau commun pousse dans tous les continents du globe à l'exception de l'Antarctique. En Amérique du Nord, il est présent depuis plus de 3000 ans. Plutôt clairsemé jusqu'à la fin des années 1950, le roseau commun a pris, depuis une trentaine d'années, une expansion remarquable dans le sud-ouest du Québec. Les perturbations des milieux naturels (dragage, excavation, aménagement, etc.), les changements climatiques et les variations de niveaux d'eau ont contribué à la propagation de cette plante qui a commencé à s'établir en vaste monoculture. Soulignons toutefois que c'est un génotype européen, introduit au cours des derniers siècles, qui est à l'origine des envahissements.

Aujourd'hui1,2,5

Au Québec, le roseau commun s'étend aujourd'hui de l'Abitibi à la Gaspésie. Malgré son omniprésence dans les paysages du sud de la province, les colonies de roseau commun demeurent peu fréquentes dans les milieux humides. Toutefois, lorsque l'espèce s'y installe, elle domine largement l'espace (dans 71% des cas). Par exemple, aux îles de Boucherville, sa progression a été fulgurante. Absente de la région en 1970, cette plante occupe maintenant près de 250 000 m² et semble toujours en expansion.

Impact et propagation^{2,3,4}

Les zones envahies par le phragmite commun sont souvent denses et impénétrables. Le milieu ainsi transformé n'a que peu de valeur pour la faune et la flore des milieux humides. Occasionnellement, quelques espèces animales aquatiques, dont le rat musqué, mangent les rhizomes.

La propagation du phragmite commun à partir de fragments de ses abondants rhizomes favorise un envahissement rapide. De plus, le phragmite commun s'adapte facilement aux périodes d'inondation et d'assèchement tout en tolérant de grands écarts de température. Par conséquent, cette plante très résistante, tolérante et agressive se classe parmi les espèces végétales envahissantes les plus difficiles à contrôler.

Son élimination pose un défi immense et fait d'ailleurs l'objet de plusieurs recherches. À l'échelle provinciale, la situation est hors de contrôle, mais localement vous pouvez contribuer à limiter sa dissémination.

Espèces alternatives

Voici quelques suggestions de plantes pour réaliser des aménagements écologiques.



Photo: Aqualys



Photo: Javno Dobro, Wikipédia



Photo: Aqualys

Références

- Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, Le Phragmite commun, Phragmite australis, www.qc.ec.gc.ca/CSL/inf/inf038_f.html
 Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, Invasion du phragmite commun dans les îles de Boucherville, www.qc.ec.gc.ca/CSL/inf/inf013_f.html
 Fédération ontarienne des pêcheurs et chasseurs, 2000, Les espèces aquatiques invasives. Un guide pour les amateurs de jardins d'eau et d'aquariums. Partenariat Environnement Canada, Pêche et Océans Canada et le Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

 Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.
- 4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Phragmite commun, www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productiondescultures/mauvaisherbes/
 5. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Ontario, Les mauvaises herbes de l'Ontario:
- Phragmite commun, www.omarfra.gov.on.ca

Vous pouvez aider à prévenir la prolifération du roseau commun!

Voici quelques conseils

- Évitez de transplanter le roseau commun dans votre jardin.
- · Choisissez et cultivez plutôt des espèces non envahissantes.
- Si le roseau commun est déjà présent dans votre jardin, tentez de vous en débarrasser dès que possible, de préférence mécaniquement! Des coupes répétées, au ras du sol, peuvent limiter la croissance du phragmite mais risque de propager la plante en multipliant les fragments. Ne les jetez pas dans la nature et redoublez de prudence si vous habitez près d'un cours d'eau.
- Évitez de composter ces plantes; il est préférable d'en disposer de manière définitive (séchage, feu, etc.).
- Vérifiez et nettoyez la machinerie (excavatrice, tondeuse commerciale, machinerie agricole) après être intervenu dans un secteur infesté.
- De plus, si vous circulez sur et/ou en bordure des plans d'eau, n'oubliez pas de nettoyer canots, bateaux, moteurs, remorques et véhicules tout terrain avant de changer d'endroit.
- Protégez l'environnement, car ces plantes s'installent souvent dans des milieux altérés par les activités humaines (remblayage, creusage, enrichissement en nutriments, etc.).

D'autres espèces frappent à nos portes...

Réalisation:

Avec la participation financière de:

UNION SAINT-LAURENT GRANDS LACS

> 51 4 396-3333 www.glu.org



1 800 21 4 1 21 4 www.nature-action.ac.ca





Québec ##